

# COMMISSION NATIONALE D'INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER

## COMMISSION NATIONALE D'INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2016

La Commission nationale d'indemnisation s'est réunie le 13 septembre 2016 et a adopté à la majorité des voix le barème des céréales à paille, oléagineux et protéagineux pour la campagne d'indemnisation 2016 suivant la méthodologie habituelle.

### Barème des céréales à paille, oléagineux, protéagineux pour la campagne d'indemnisation 2016 (Barème national unique)

Culture	Prix du quintal en Euros	
	Minimum	Maximum
Blé dur	19,50 €	21,90 €
Blé tendre panifiable	13,00 €	15,40 €
Orge de mouture	10,30 €	12,70 €
Orge brassicole de printemps	15,80 €	18,20 €
Orge brassicole d'hiver	13,60 €	16,00 €
Avoine noire	14,50 €	16,90 €
Seigle	13,20 €	15,60 €
Triticale	10,40 €	12,80 €
Colza	32,70 €	35,10 €
Pois	23,50 €	25,90 €
Féveroles	18,50 €	20,90 €

Pour l'avoine blanche, il n'y a pas de barème national, le prix d'indemnisation devra être arrêté en CDCFS lorsque c'est nécessaire.

Pour la paille, dès lors qu'elle est valorisée dans le département, il incombe à la Commission Départementale d'Indemnisation de fixer un barème au tonnage.